

Dans le canton du Jura, le comité de pilotage COPIL, actif depuis le printemps 2010, arrive au terme de son mandat «Déchèteries régionales». Il va pouvoir remettre son rapport au gouvernement, incluant les coûts d'investissement et de gestion, ainsi qu'un calendrier de mise en oeuvre. Les conclusions des travaux du COPIL permettront, très rapidement, de dégager un concept cohérent et réaliste applicable à la collecte des déchets urbains valorisables de l'ensemble du canton (ordures ménagères et déchets verts exceptés).

Mise en place de déchèteries régionales: les communes bientôt invitées à donner leur avis

Gestion par les communes, création de disparités

La responsabilité de la collecte et de l'élimination des déchets urbains incombe aux communes. Celles-ci s'en sont acquittées jusqu'à présent en développant des moyens de collecte des déchets valorisables qui leur sont propres. Du fait de l'autonomie des communes, une importante disparité existe entre leurs infrastructures, au niveau du standard de service public offert et des coûts. Dans plusieurs domaines de la gestion des déchets, les communes ont déjà regroupé leurs compétences pour organiser un service commun. L'effet obtenu est une meilleure maîtrise relative, par les collectivités, des prestations sous-traitées à des entreprises et des coûts plus avantageux pour un service public de haute valeur. En 2006 déjà, un postulat a été déposé au Parlement, soulevant l'importance de la gestion globale des déchets dans le canton du Jura, en demandant un examen sous l'angle du développement durable.

Inscription du nouveau principe dans le plan de gestion des déchets

Un groupe de travail cantonal a ainsi été constitué afin d'apporter la meilleure réponse possible à ce postulat. Suite aux résultats obtenus, le gouvernement a décidé en 2009 du principe de la mise en place de déchèteries régionales, et de l'inscrire dans le nouveau plan de gestion des déchets (PGD). La mise en oeuvre du concept a été confiée aux collectivités publiques que sont les trois entités régionales AMFM, SIDP et SEOD.

Création d'un comité de pilotage

Un comité de pilotage (COPIL) a été formé, appuyé d'un mandataire ex-

terne, afin de définir un avant-projet de régionalisation de la gestion des déchets urbains valorisables au niveau des trois districts. Il concerne l'ensemble des déchets urbains, à l'exception des ordures ménagères et des déchets verts.

Utilité du comité de pilotage

Le rôle du COPIL a été notamment de :

- déterminer le nombre de déchèteries nécessaires;
- trouver des emplacements adéquats et les investissements y relatifs;
- proposer un statut juridique pour l'entité en charge de la gestion des déchets;
- proposer un système de gestion des déchets harmonisé «Réseau des déchèteries régionales du Jura» (RDJ) avec un partage des tâches avec les communes et le contrôle des opérations par celles-ci;
- intégrer une prestation de ramas-

sage itinérant de certaines catégories de déchets (système EcoMobile).

Les communes bientôt amenées à donner leur avis

Dans ce contexte, le COPIL remettra prochainement ses conclusions. Les communes jurassiennes seront appelées à se prononcer pour la mise en application. Il est prévu de conserver certains points de regroupement (écopoints) afin de respecter l'offre de proximité pour la collecte des déchets recyclables les plus usuels. Cette perspective permettra de recycler environ 70% des déchets urbains valorisables et donc d'atteindre les objectifs d'une gestion rationnelle des déchets recyclables dans la RCJU.

André Gaudreau,
République et Canton du Jura,
Office de l'environnement,
Tél. 032 420 4818
andre.gaudreau@jura.ch



Si une bonne gestion des déchets permet d'optimiser le taux de collecte et les coûts d'investissement, elle garantit aussi la protection des ressources (ici le Doubs) et la conservation du paysage.